

Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 335 200 francs destiné à l'achat et l'installation de deux containers vestiaires/douches au stade du Bois-de-la-Bâtie sis au 4, chemin de la Bâtie, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais ainsi que de deux containers vestiaires/douches au stade des Libellules sis au 24, chemin de l'Écu, parcelle 3710, feuille 21 du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire un prélèvement sur le Fonds cantonal de l'aide au sport de 160 800 francs (reliquat des fonds provenant de la part des bénéficiaires du Sport-Toto), soit 174 400 francs net.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente demande de crédit vise à répondre de manière rapide et temporaire au besoin de vestiaires supplémentaires au stade des Libellules et au stade du Bois-de-la-Bâtie.

De manière générale, l'augmentation constante de la population genevoise amène régulièrement des nouveaux joueurs et nouvelles joueuses (jeunes, adultes et seniors) sur les terrains de la commune et crée des besoins supplémentaires en matière d'infrastructures, notamment de vestiaires.

La pratique du football ne cesse d'augmenter depuis 2014 dans le canton de Genève, et plus particulièrement en Ville de Genève, qui concentre près de 50% des clubs genevois. Le nombre de licencié-e-s est ainsi passé de 15 865 pour la saison 2014/2015 à 19 426 pour celle de 2018/2019, dont plus de 10 000 juniors réparti-e-s dans les 43 clubs du canton ayant une structure de formation. A elle seule, la Ville de Genève accueille 18 clubs assurant la relève de ce sport.

Le football connaît par ailleurs un important développement au niveau de la pratique féminine. Les clubs doivent pouvoir accueillir et intégrer ce nouveau public qui est en constante augmentation. Jusqu'à 14 ans, les équipes juniors sont mixtes. Cela impacte indirectement la gestion des vestiaires car pour une même équipe, deux vestiaires séparés doivent être fournis. Cela implique aussi que dès 14 ans, des équipes féminines sont créées et qu'il faut également pouvoir les accueillir. La gestion des vestiaires doit par ailleurs également prendre en compte la législation, qui interdit qu'un-e entraîneur-e se change dans le même vestiaire que des mineur-e-s.

D'un point de vue technique, l'apparition des terrains synthétiques permettant une exploitation annuelle s'est étendue dans la majorité des sites en Ville de Genève, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'heures de pratique possible par terrain. En effet, les normes de l'Office fédéral du sport préconisent pour les entraînements, dix-huit heures par semaine d'utilisation maximum pour les terrains en gazon, et trente heures par semaine pour les terrains en synthétique. De plus, pour la plupart des catégories de juniors, le jeu se déroule dans le sens de la largeur du terrain. Cela permet de doubler le nombre de matches; ce n'est donc plus deux équipes qui s'affrontent sur une même surface en même temps, mais quatre.

Au vu de ce qui précède, une réflexion a été lancée afin de définir un projet global de constructions de vestiaires supplémentaires pour chaque site de la Ville de Genève. Dans l'intervalle, le stade des Libellules et le stade du Bois-de-la-Bâtie ont été identifiés comme les lieux nécessitant rapidement une solution temporaire.

Contexte et historique de l'opération

Stade du Bois-de-la-Bâtie

Le stade du Bois-de-la-Bâtie est intégré au parc du Bois-de-la-Bâtie. Le stade se compose d'un bâtiment principal et de deux surfaces de jeux, la troisième ayant disparu avec le nouvel aménagement de l'aire de jeu du parc.

Le bâtiment principal comprend huit vestiaires de 15 places avec deux douches chacun, deux vestiaires «arbitres», une infirmerie, une buvette/caféteria en façade, des WC hommes et femmes et un local gardien.

Inventaire

1 terrain de football gazon synthétique (A)	90 × 60 m avec éclairage.
1 terrain de football gazon naturel (B)	90 × 50 m avec éclairage.
(1 terrain de football gazon naturel (C).	Terrain non officiel en dehors du périmètre clôturé du stade, il a été supprimé suite au réaménagement de l'aire de jeu adjacente en construction).

Le 14 juin 1949, un crédit de 54 000 francs était voté pour l'aménagement d'un terrain de football sur les hauteurs du Bois-de-la-Bâtie.

Le 30 juin 1994, l'association sportive du Bois-de-la-Bâtie adressait au Conseil municipal une pétition visant à pallier l'insuffisance des terrains à disposition, par l'aplanissement du terrain C. A ce sujet, il est à noter que le problème du terrain C avait été discuté au Conseil municipal en 1982 et 1988, suite à une motion de la commission des sports et de la sécurité de l'époque.

La commission des pétitions avait accepté à l'unanimité cet aménagement, mais en séance plénière le refus avait été voté par 35 voix contre 32 et 8 abstentions le 12 septembre 1995.

En mars 2006, l'occupation du stade étant toujours plus importante, une alternative visant à la refonte du terrain B a été proposée. Le 16 octobre 2006, un crédit de 2 248 000 francs était finalement voté pour la rénovation des éclairages et la pose d'un terrain synthétique sur le terrain de football B.

En 2017, un crédit de 1 507 000 francs pour la transformation en synthétique et un crédit de 129 600 francs pour la mise en place d'un éclairage sont votés. Les travaux ont été réalisés en 2019.

Stade des Libellules

La parcelle reprenant le stade des Libellules a une superficie totale de 19 730 m². Elle se divise en deux surfaces de jeux et un bâtiment principal.

Le bâtiment principal comprend huit vestiaires de 15 places avec trois douches chacun, un vestiaire «arbitres» de trois places avec une douche et un lavabo, une infirmerie, une buvette comptoir en façade, des WC hommes et femmes et un local gardien.

Inventaire des terrains :

1 terrain de football gazon synthétique (A)	100 × 64 m avec éclairage
1 terrain de football gazon naturel (B)	90 × 54 m avec éclairage

Le stade a été inauguré le 2 septembre 1977. Le système d'éclairage a été partiellement rénové en 2010.

En 2017, un crédit de 2 286 000 francs pour la transformation en synthétique, l'agrandissement et la mise en place d'un nouvel éclairage du terrain A est voté. Les travaux ont été réalisés en 2019.

Exposé des motifs

Stade du Bois-de-la-Bâtie

Situation actuelle de l'occupation du site

Le site de la Bâtie accueille 2 clubs résidents de football, soit:

- le CS Italien composé de 24 équipes, dont 20 équipes juniors;
- le Rapid Jonction Bosna composé de 4 équipes, dont une équipe juniors.

Soit un total de 28 équipes, ce qui fait un besoin journalier pour 18 équipes (soir) sur 3 créneaux horaires d'entraînement.

Le tableau ci-dessous est une synthèse de l'évolution du nombre de joueurs et joueuses licencié-e-s, du nombre d'équipes et du nombre de matches qu'accueille le site de la Bâtie de 2015 à 2020.

Stade du Bois-de-la-Bâtie	Saison 2015-2016	Saison 2016-2017	Saison 2017-2018	Saison 2018-2019	Saison 2019-2020
Nb joueurs licenciés - CS Italien	425	497	517	552	607
Nb joueurs licenciés - RJ Bosna	54	72	90	80	80
Total Nb joueurs licenciés	479	569	607	632	687
Nb équipes - CS Italien	22	22	22	23	22
Nb équipes - RJ Bosna	3	4	5	4	4
Total Nb équipes	25	26	27	27	26
Nb matches - CS Italien	233	244	243	253	269
Nb matches - RJ Bosna	36	47	62	50	52
Total Nb matches	269	291	305	303	321

Depuis 2015, si le nombre d'équipes paraît stable, c'est en réalité en raison des restrictions que le Service des sports a dû imposer aux clubs en lien avec la capacité d'accueil du site, car les infrastructures, en l'état, ne permettent plus de recevoir de nouvelles équipes.

Le chiffre, sans doute le plus éloquent, est celui de l'évolution du nombre de licencié-e-s qui est passé de 475 en 2015 à 687 en 2020, soit une hausse fulgurante de 43% avec une progression du nombre de matches, entre 2015 et 2019, de 19%.

Problématiques identifiées sur ce site

Le stade du Bois-de-la-Bâtie, qui se trouve en centre-ville, accueille un nombre considérable d'enfants issus des quartiers voisins, quartiers populaires très denses.

Les infrastructures existantes ne suffisent plus pour répondre aux besoins et accueillir ces jeunes. Les clubs sont obligés de refuser de nouveaux joueurs et nouvelles joueuses chaque saison.

Stade des Libellules

Situation actuelle de l'occupation du site

Le site du Centre sportif du Bois-des-Frères, incluant le stade des Libellules, accueille quatre clubs résidents de football pour un total de 29 équipes en 2019:

- FC City: 17 équipes, regroupant 598 membres, dont 427 juniors;
- AS Fribourgeoise: trois équipes sur le centre Libellules/BDF et une équipe qui s'entraîne aux Evaux en raison d'une indisponibilité de terrain, regroupant 110 membres;
- Genève-Poste: trois équipes sur le centre Libellules/BDF et deux équipes qui s'entraînent aux Evaux en raison d'une indisponibilité de terrain, regroupant 110 membres;
- USI Azzurri: trois équipes sur le centre Libellules/BDF, regroupant 95 membres.

Ces clubs sont réunis sous une association, l'ASBFL, qui s'occupe de la planification des terrains ainsi que des contacts avec l'ACGF.

Au total, ce sont près de 900 membres (joueurs et joueuses) qui sont répartis sur 4 terrains pour leurs entraînements et matches sur le site du Centre sportif du Bois-des-Frères (incluant le stade des Libellules).

Depuis plusieurs années, l'ASBFL n'entre pas en matière sur la création de nouvelles équipes. Par exemple en 2019, l'inscription de 6 nouvelles équipes a été refusée dont celle de l'AS Fribourgeoise concernant deux équipes juniors. FC City, qui est un des plus grands clubs formateurs de la Ville de Genève, refuse depuis plus de 10 ans l'ajout de nouvelles équipes, car ils ne sont pas en mesure d'offrir des plages d'entraînement et des vestiaires pour des équipes supplémentaires. Il faut également savoir que ce club a refusé l'inscription de plus de 100 jeunes, de septembre 2019 à février 2020, pour ces mêmes raisons.

Problématiques identifiées sur ce site

Elles sont pour beaucoup de points semblables au site du Bois-de-la-Bâtie. Le nombre de vestiaires et de locaux de stockage pour un développement des clubs résidents est insuffisant à ce jour pour les raisons suivantes:

- les vestiaires existants ne sont pas adaptés et suffisants afin de pouvoir:
 - accueillir les jeunes inscrit-e-s dans les clubs (taille des vestiaires);
 - accueillir de nouveaux juniors en lien avec les nouveaux quartiers construits (Gordon-Bennett, chemin de l'Etang, PLQ du quartier de la Concorde);
 - intégrer la population migrante au sein de sa structure et proposer une possibilité d'intégration accrue à ces personnes (projet du FC City).
- Par ailleurs, il manque des vestiaires arbitres et entraîneurs (homme/femme), des salles de soin pour les clubs, ainsi que des locaux et d'armoires pour le matériel des équipes (ballons, maillots, piquets, cônes).

Description de l'ouvrage

Projet – Solution temporaire

Le projet est d'acquérir et d'installer deux containers par site permettant d'accueillir 15 à 20 sportifs et sportives. Surface: environ 2 × 14,7 m² par site.

Le module vestiaire sera lui équipé de 15 ml de bancs ainsi que de patères. Le module sanitaire sera équipé de 5 douches et d'un lavabo.

Stade du Bois-de-la-Bâtie

Les containers seront désolidarisés du bâtiment des vestiaires actuels, afin de ne pas entraver l'apport de lumière naturelle dans la partie existante.

Ils seront installés dans la continuité du bâtiment qui abrite le bureau des gardiens du centre.

Stade des Libellules

Les containers seront installés dans la continuité du portail d'accès au stade. Cette installation nécessitera la suppression d'une partie de la haie existante.

Adéquation à l'Agenda 21 et aux enjeux climatiques

Les modules vestiaires/douches seront des containers à très hautes performances énergétiques. Avec un chauffage par pompe à chaleur à air, ils seront chauffés par des énergies renouvelables et sans émission. Ils seront respectueux de l'environnement et contribueront à répondre à l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAir).

La Ville de Genève applique une politique d'acquisition responsable, soit en amenant les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Conception énergétique et description des installations techniques

Qualité thermique de l'enveloppe

Les modules vestiaires/douches posséderont une enveloppe thermique très performante avec un niveau d'isolation équivalent aux exigences des labels THPE-2000W ou Minergie®-P.

Chauffage – ventilation

Chaque module vestiaires/douches sera chauffé de manière autonome par une pompe à chaleur air/air puisant 70 % de l'énergie dans l'air extérieur. Il sera également équipé d'un monobloc double flux avec récupération de chaleur à haut rendement, permettant le chauffage, la ventilation des locaux, ainsi qu'une bonne évacuation de l'humidité tout en garantissant le confort des occupants.

Les containers seront raccordés aux productions d'eau chaude sanitaire centralisées existantes des centres sportifs, qui fourniront les importantes quantités nécessaires aux douches.

Electricité

Les pavillons seront équipés de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct. Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automation simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité.

Les besoins énergétiques de l'éclairage répondront à la valeur cible de la SIA 387/4.

Production locale d'électricité

La construction de ces containers devra atteindre un standard de très hautes performances énergétiques (THPE-2000W), selon les exigences renforcées en 2020 de la loi sur l'énergie. Par conséquent, ce sont trois panneaux solaires qui devraient être installés sur la toiture de chaque container. Compte tenu, d'une part de la très petite taille des centrales photovoltaïques, et d'autre part du positionnement du pavillon du Bois-de-la-Bâtie (sous les arbres), la pose de panneaux photovoltaïques n'est ni réaliste, ni pertinente.

En accord avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEn), la Ville va donc compenser l'équivalent des puissances des installations photovoltaïques des containers a priori sur la future halle de tennis, chemin de l'Écu 35, qui prévoit une production supérieure aux exigences de la loi sur l'énergie L 2 30.

Sanitaire

Les installations de douches seront équipées de robinetteries temporisées afin de limiter les consommations.

Estimation des coûts

Stade du Bois-de-la-Bâtie

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		3 500
11	Déblaiement, préparation du terrain		1 000
112	Démolitions	1 000	
14	Adaptation des bâtiments		2 500
149	Traitement matériaux toxiques (amiante, etc.)	2 500	
2	Bâtiment		119 900
21	Gros œuvre 1		70 900
211.0	Installations de chantier	1 500	
211.3	Terrassements	4 000	
211.6	Maçonnerie	5 400	
213.2	Construction métallique	60 000	
23	Installations électriques		4 500

	230	Installations électriques	4 500	
24		Chauffage, ventilation, conditionnement d'air		25 000
	242	Production de chaleur	5 000	
	244	Installations de ventilation	20 000	
25		Installations sanitaires		16 500
	250	Installations sanitaires	16 500	
28		Aménagements intérieurs 2		3 000
	281	Revêtements de sol	2 000	
	287	Nettoyage du bâtiment	1 000	
4		Aménagements extérieurs		5 600
41		Constructions		1 500
	411.4	Canalisations à l'extérieur du bâtiment	1 500	
42		Jardins		1 000
	421	Jardinage	1 000	
46		Petites surfaces de circulation		3 100
	460	Petites surfaces de circulation	3 100	
5		Frais secondaires et comptes d'attente		22 200
51		Autorisations, taxes		4 300
	511	Autorisations, gabarits, taxes	1 000	
	512	Taxes de raccordement	3 300	
58		Comptes d'attente provisions et réserves		13 400
	583	Réserves pour imprévus	13 400	
59		Comptes d'attente pour honoraires		4 500
	596.0	Géomètre	3 000	
	596.9	Ingénieur désamiantage	1 500	
Coût total de la construction (HT) Stade du Bois-de-la-Bâtie				151 200

Stade des Libellules

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	Travaux préparatoires		4 700
11	Déblaiement, préparation du terrain		2 200
	112 Démolitions	2 200	
14	Adaptation des bâtiments		2 500
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante, etc.)	2 500	
2	Bâtiment		117 400
21	Gros œuvre 1		69 100
	211.0 Installations de chantier	1 500	
	211.3 Terrassements	2 700	
	211.6 Maçonnerie	4 900	

213.2	Construction métallique	60 000	
23	Installations électriques		5 300
230	Installations électriques	5 300	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air		25 000
242	Production de chaleur	5 000	
244	Installations de ventilation	20 000	
25	Installations sanitaires		15 000
250	Installations sanitaires	15 000	
28	Aménagements intérieurs 2		3 000
281	Revêtements de sol	2 000	
287	Nettoyage du bâtiment	1 000	
4	Aménagements extérieurs		4 100
41	Constructions		1 500
411.4	Canalisations à l'extérieur du bâtiment	1 500	
42	Jardins		1 000
421	Jardinage	1 000	
46	Petites surfaces de circulation		1 600
460	Petites surfaces de circulation	1 600	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		21 900
51	Autorisations, taxes		4 300
511	Autorisations, gabarits, taxes	1 000	
512	Taxes de raccordement	3 300	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		13 100
583	Réserves pour imprévus	13 100	
59	Comptes d'attente pour honoraires		4 500
596.0	Géomètre	3 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	1 500	
Coût total de la construction (HT) Stade des Libellules			148 100
<i>Récapitulation des coûts (HT)</i>			
Coût total de la construction stade du Bois-de-la-Bâtie			151 200
Coût total de la construction stade des Libellules			148 100
I. Coût total de la construction (HT)			299 300
Arrondi à la centaine (francs)			
Calcul des frais financiers			
+ TVA 7,7%			23 000
II. Coût total de l'investissement (TTC)			322 300
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 4%			12 900
III. Coût total brut de l'opération (TTC)			335 200
Recettes			
-Fonds de l'aide au sport cantonal			-160 800

Montant total des recettes	-160 800
IV. Total net du crédit demandé (TTC)	174 400

Recettes

Actuellement, le Fonds de l'aide au sport cantonal (anciennement Sport-Toto) est régi par un règlement (I 3.15.09). Le Fonds est destiné à soutenir et développer les activités physiques et sportives à Genève, notamment le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, l'accueil et l'organisation de manifestations sportives et la réalisation d'infrastructures sportives.

Les différentes allocations du Canton ont permis à la Ville de Genève de constituer un reliquat de 160 800 francs. A noter qu'à ce jour ce fonds n'est plus alimenté.

Référence au 16^e plan financier d'investissement 2021-2032 (p. 65)

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 050.060.14 du 16^e plan financier d'investissement PFI 2021-2032, pour un montant brut de 225 000 francs et net de 65 000 francs. L'année de dépôt prévue est 2020.

Budget de fonctionnement

Frais pour la fourniture d'énergies, l'entretien et l'exploitation des installations techniques des deux sites	Coût/an (Fr. – TTC/an)
Fourniture de l'eau froide	1 500
Fourniture de la chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire	1 250
Fourniture de l'électricité	300
<i>Montant total par an</i>	<i>3 050</i>
Entretien et exploitation des installations techniques par le Service de l'énergie	2 000
<i>Montant total par an</i>	<i>2 000</i>

Dans la mesure où il s'agit de deux nouveaux équipements, aucun budget n'est dédié actuellement à l'exploitation de ces containers. Les frais d'énergies et d'entretien devront donc faire l'objet d'une dotation budgétaire supplémentaire.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 18 700 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2020 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire sera déposée pour chacun des deux sites, Bâtie et Libellules.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour fin janvier 2022, après environ quatre mois de travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Le service bénéficiaire est le Service des sports (SPO).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Stades du Bois-de-la-Bâtie et des Libellules
Achat et installation de containers vestiaires/douches

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Bâtie	Libellules	Total	%
Terrain	0	0	0	0%
Gros œuvre	75 900	75 300	151 200	45%
Second œuvre	3 000	3 000	6 000	2%
Installations, équipements fixes	46 000	45 300	91 300	27%
Aménagements extérieurs	4 100	2 600	6 700	2%
Frais secondaires et comptes d'attente	17 700	17 400	35 100	10%
Honoraires	4 500	4 500	9 000	3%
Frais financiers	18 100	17 800	35 900	11%
Coût total du projet TTC	169 300	165 900	335 200	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports (SPO)

CHARGES

		Postes en ETP
30 – Charges de personnel	0	0
31 – Dépenses générales	5 050	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	18 700	
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	23 750	

REVENUS

40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-23 750
---	----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	200 000	160 800	39 200
2022	135 200	0	135 200
Totaux	335 200	160 800	174 400

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 335 200 francs destiné à l'achat et l'installation de deux containers vestiaires/douches au stade du Bois-de-la-Bâtie sis au 4, chemin de la Bâtie, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais ainsi que de deux containers vestiaires/douches au stade des Libellules sis au 24, chemin de l'Ecu, parcelle 3710, feuille 21 du cadastre de la commune de Vernier, dont à déduire un prélèvement sur le Fonds cantonal de l'aide au sport de 160 800 francs (reliquat des fonds provenant de la part des bénéficiaires du Sport-Toto), soit 174 400 francs net.

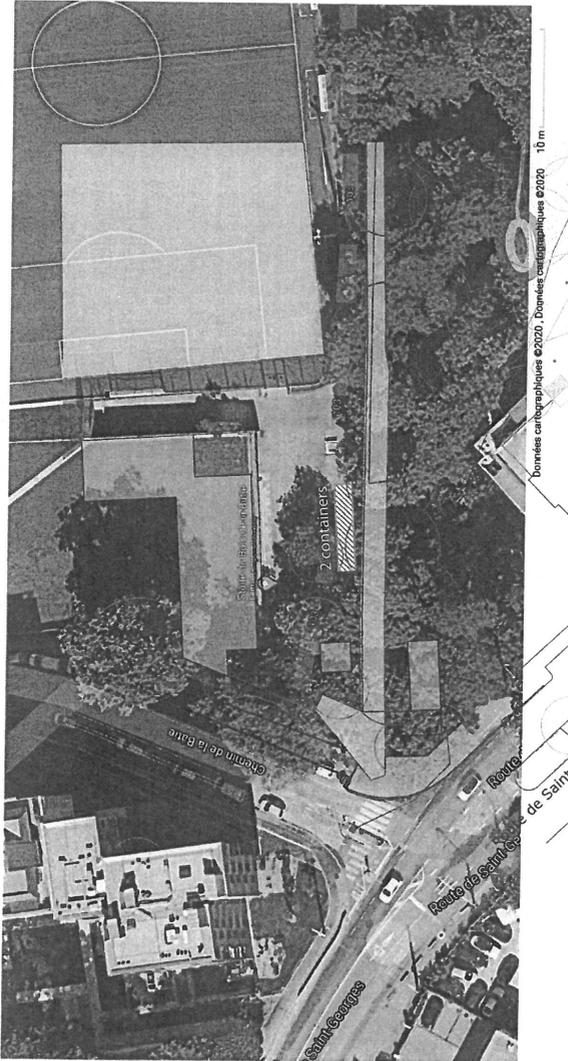
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 335 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe: plans de situation

Google Maps



STADE DU BOIS-DE-LA-BÂTIE

Google Maps



STADE DES LIBELLULES